

LA FRANCE REPUBLICAINE

JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef: M. Eugène VÉRON

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A LYON

3, place des Cordeliers, 3

POUR LES ANNONCES, RECLAMES ET FAITS DIVERS S'adresser à l'Administration.



ABONNEMENTS

PRIX	3 mois	6 mois	1 an
pour Lyon	10 fr.	20 fr.	40 fr.
— le dépt du Rhône	11	22	44
Hors du département	13	25	50
Etranger	Le port en sus.		

Lyon, 3 Octobre 1872

Nous n'en avons point encore fini avec le discours de M. Gambetta. Les premiers partis en guerre contre lui se sont il est vrai repliés fort en désordre, mais voici que les gens de sens ordinairement plus rassés se reportent en avant pour couvrir la retraite.

Nous ne parlons pas bien entendu des monarchistes. Eux frappent indistinctement sur tout ce qui n'est point de leur bord. Nous n'avons pas à nous en occuper; laissons-les donc en paix tirer leur poudre aux moineaux.

Mais que signifie cette entrée en campagne des Débats? Pourquoi cette violence philippique de M. John Lemoine, dont l'esprit et la raison auraient dû se refuser à des violences aussi injustes qu'inutiles.

Nous en agissons avec lui comme Sem et Japhet avec Noé; nous couvrirons d'un généreux silence les injures gratuites qu'il adresse aux radicaux, persuadé qu'il sera des premiers à les regretter quand le sang-froid lui sera revenu.

Aussi bien, le plus ingénument du monde, il nous livre le secret de cette grande colère; et, maladresse impardonnable chez un homme d'esprit, il nous donne lui-même des verges pour le fouetter.

Qu'en on juge :

« Allons au fait : ce qui effraie le parti radical, ce n'est pas le fantôme des conspirations monarchiques, c'est la perspective d'une République autre que la sienne. Ce n'est pas d'un roi qu'il a peur, c'est d'un président de République qui ne soit pas le sien. Ces grands libéraux ne permettent pas qu'il y ait d'autres républicains que ceux qu'il y ait d'autres républicains que ceux qui seront disposés à leur prêter serment; une République à leurs yeux n'est pas le gouvernement de tous, c'est le leur. »

Or, les Débats ne font autre chose que parler contre les radicaux ce qu'on appellerait au Palais une plainte [reconventionnelle]. Changez le nom des parties, et vous aurez identiquement les mêmes reproches formulés dans les mêmes termes.

« Allons au fait, » avons-nous dit vingt fois, et répéterons-nous encore : ce qui effraie le parti soi-disant libéral « ce n'est pas le fantôme du radicalisme, c'est la perspective d'une République autre que la sienne. »

« Ce n'est pas d'une dictature qu'il a peur, c'est d'un président de République qui ne soit pas le sien. »

« Ces grands libéraux ne permettent pas qu'il y ait d'autres républicains que ceux qui n'en pensent pas absolument comme eux; une République à leurs yeux n'est pas le gouvernement de tous, c'est le leur. »

L'identité, on le voit, est absolue entre les deux actes d'accusation.

Reste seulement à savoir de quel côté la plainte est le mieux fondée. Hier, ici même, nous invoquions certains faits indéniés, appartenant à l'histoire, et montrant jusqu'à l'évidence que les républicains ont toujours été victimes de leur trop de confiance. Et l'on nous ferait un crime de ne plus vouloir être dupes, de prendre les précautions que commande la plus vulgaire prudence!

La prétention ne laisse pas que d'être impérialiste.

Faut-il donc rappeler au Journal des Débats que lui aussi a eu d'étranges défaillances, qu'il a déserté la cause du droit, de justice, de la liberté, pour se rallier à l'empire, et qu'il lui sied moins qu'à tout autre de s'afficher cette indignation superbe? Il n'a même pas à invoquer l'excuse d'une erreur involontaire, car nul n'ignore de quel prix fut payée son adhésion au régime politique inauguré par le ministre Olivier et consacré par le plébiscite du 8 mai 1870.

Quand on a dans son dossier la lettre navrante écrite par Prévost-Paradol quelques heures avant sa mort, on devrait

moins facilement céder à d'injustifiables emportements. Il y a mieux à faire, ce nous semble, que de fletir les trop légitimes défiances de la démocratie toujours bernée, bafouée et trompée, c'est de ne leur fournir ni aliment, ni prétexte.

Ce n'est pas le cas pour le Journal des Débats; — nous parlons du passé, car nous ne voulons pas mettre en doute la sincérité de sa conversion, mais ce passé lui impose une réserve dont il est trop tôt sorti.

M. John Lemoine était à coup sûr mieux inspiré lorsque, à propos de la querelle byzantine sur les mots République conservatrice et République radicale, il reconstruisait à tous les partis le droit de chercher à faire prévaloir leurs opinions, et considérait comme légitimes leurs efforts pour conquérir le pouvoir. Il paraissait comprendre que le grand avantage de la forme républicaine consistait précisément dans une souplesse qui se prête merveilleusement, sans violence, sans désordres, sans secousses, à toutes les transformations que le progrès exige. Et s'il se déclarait prêt à défendre énergiquement les intérêts conservateurs, il admettait pour les radicaux, pour les progressistes un droit égal au sien.

Il restait entendu, enfin, que, dans cette lutte toute pacifique, on combattait à armes égales et courtoises.

M. Gambetta emploie-t-il donc des armes déloyales? Ce qu'il fait, les conservateurs ne peuvent-ils le faire également? A un programme électoral, qui empêche M. John Lemoine et ses amis d'en opposer un autre? S'il dit aux électeurs que la défiance n'est pas hors de saison, les Débats n'ont-ils pas le moyen de prêcher la confiance?

Donc la lutte s'engage dans des conditions d'égalité parfaite. Il ne tient qu'à nos adversaires qu'elle reste courtoise, mais il faudra pour cela que les Débats veuillent bien changer le ton de leurs polémiques et se décident à remplacer les injures par des arguments.

C'est la grâce que nous leur souhaitons.

A. BALLUE.

NOUVELLES POLITIQUES

De Thonon, M. Gambetta est parti à Bonnevillle. Voici le dernier télégramme parvenu de cette petite ville de la Haute-Savoie :

Bonneville, 30 septembre.

Même ovation qu'à Thonon. Maire, adjoints au maire, conseillers généraux, conseillers municipaux et conseillers d'arrondissement ont souhaité la bienvenue à Gambetta.

Dans la journée, les députations des cantons voisins ont été reçues. — Gambetta les a entretenues, chacune à leur tour, des intérêts républicains.

Ce soir, banquet privé de cent-vingt couverts offert par le Conseil municipal de Bonneville.

Demain, Gambetta ira à Annecy où il a été invité par députation composée du maire, adjoints et conseillers municipaux de la ville.

Excellente journée pour la République et pour les républicains de la Savoie. Ordre parfait.

On lit dans le Temps :

« Plusieurs journaux ont annoncé l'arrivée à Paris du préfet de Loire-Inférieure et du maire de Nantes, lesquels auraient été mandés par le gouvernement à l'occasion des troubles survenus dans cette dernière ville; nous croyons savoir que ni le préfet ni le maire n'ont été appelés; on dit même que le gouvernement aurait été vivement offensé du procédé insolite des organisateurs du pèlerinage qui, en adressant leur requête à la commission de permanence, au lieu d'en saisir le gouvernement, paraissent avoir obéi à de regrettables préoccupations politiques. »

L'Avenir national dit de son côté :

« D'après des renseignements puisés à

bonne source, nous pouvons annoncer que le gouvernement, en dépit des efforts d'un certain parti, ne songe nullement à rendre la municipalité nantaise responsable d'événements qui se sont produits inopinément, et qu'elle ne pouvait prévenir, n'ayant eu aucun moyen de les prévoir.

« On ajoute même que le rapport exact des faits, parvenu à la présidence, ne ferait pas peser sur les adversaires des pélorins la principale responsabilité des scènes de violence qu'on a eu à regretter.

« Du reste, comme on en a fait l'observation dans l'entourage même de M. Thiers, que diraient les gens qui organisent ces démonstrations à cantiques et à scapulaires en face de contre-démonstrations où serait chantée la Marseillaise et arboré le bonnet phrygien? De quel droit ceux qui ont prétendu interdire toute manifestation se plaindraient-ils qu'on ait voulu les empêcher de sortir de la loi qu'eux-mêmes ont établie? »

« En tout état de cause, un fait est certain, c'est que le gouvernement, malgré les sollicitations dont il est assailli, se montre décidé à ne pas se priver du concours de la municipalité nantaise, dont il connaît le dévouement aux idées d'ordre en même temps qu'aux idées de progrès. »

La correspondance télégraphique du Times annonce que le projet de loi relatif à la réorganisation de l'armée sera un des premiers soumis à l'Assemblée de Versailles, et qu'il passera probablement sans aucun retard.

Le ministre de la guerre vient justement de nommer une commission composée d'officiers de régiments de ligne, chargée de décider, après expériences, quel serait le meilleur système de chaussure pour l'infanterie.

Voici le texte des articles du décret relatif à la formation du contingent de 1871 :

Art. 1^{er}. — Le contingent à appeler sur la classe de 1871, pour l'armée active, est fixé à cent mille hommes.

Les hommes sont répartis entre les départements, suivant le tableau ci-joint.

Art. 2. — La répartition du contingent assigné à chaque département sera faite entre les cantons, par le préfet, en conseil de préfecture, et rendu public par voie d'affiches, avant l'ouverture des opérations du conseil de révision.

Art. 3. Les opérations du conseil de révision commenceront le 19 octobre 1872, et la réunion des listes du contingent cantonal, pour former la liste du contingent départemental, sera effectuée le 23 novembre suivant.

Après cette dernière opération, et ainsi qu'il est prescrit par l'article 26 de la loi du 21 mars 1832, les jeunes gens définitivement appelés seront inscrits sur les registres matricules des corps pour lesquels ils auront été désignés.

Après l'opération de répartition aura lieu, dans chaque canton, ses opérations en ce qui concerne la formation du contingent de l'armée, il procédera à la formation du contingent de la réserve.

On sait que la carte de l'état-major (France) est soumise chaque année à un travail de correction. Le dépôt de la guerre fait exécuter ces corrections sur les indications qui sont transmises au ministère de la guerre par le ministère des travaux publics.

Ce travail, dit l'Evénement, n'est point fait avec le soin qu'il mérite, et pourtant les derniers désastres devraient nous rendre circonspects, quand il s'agit surtout des cartes sur lesquelles sont réglées les opérations militaires.

Ainsi, un correspondant nous signale que les feuilles de la carte de l'état-major, portant les indications : Report sur pierre (1872), contiennent plusieurs lacunes.

Le pont de Tomblaine (Meurthe-et-Moselle), construit depuis vingt ans, ne figure pas sur cette carte.

Le canal de la Moselle, de Frouard à Metz, ouvert depuis 1870 entre Frouard et Pont-a-Mousson, n'y figure pas davantage.

Enfin, les ponts en pierre de Millery et Dieulouard, construits avant la dernière guerre, ne sont pas non plus indiqués sur cette carte de 1872. Nous pourrions ajouter que l'armée allemande, au mois d'août 1870, connaissait très-bien ces deux ponts, car on y a vu défilér des troupes et de l'artillerie.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que les cartes prussiennes n'ont point le défaut des cartes françaises.

Les ouvrages dont nous parlons y sont indiqués. Bien mieux ils ont été utilisés par les troupes allemandes durant la dernière guerre. Les habitants disent ainsi qu'ils ont vu dé-

filer de l'artillerie sur les ponts de Millery et de Dieulouard.

Avis à qui de droit.

Le bruit court, dit l'Avenir national que, à la suite de la session extraordinaire du conseil général du Gard, M. Guignes de Champvans aurait été mandé à Versailles. Nous ignorons ce qu'il peut y avoir jusqu'ici de fondé dans cette rumeur; mais ce que nous savons bien, c'est que, s'il est réellement appelé à donner au gouvernement des explications sur son administration et sur sa conduite depuis quelques mois, M. Guignes ne rendra pas compte d'un incident qui s'est produit dans cette dernière session du conseil général et que le Gard républicain raconte en ses termes :

« Pressé par l'argumentation ferme et serrée de M. Claris, M. Guignes devient furieux et il avance la tête et le poing contre M. Claris qui se dresse. Le président engage M. Claris à garder le silence et à s'asseoir. Il répond à l'invitation du président : « J'ai été pris à partie par le préfet. »

Le président se tourne ensuite du côté de M. Guignes et lui rappelle qu'il peut y avoir de l'entraînement de tous côtés; mais que si quelqu'un doit respecter le conseil général, c'est le représentant du gouvernement.

« On a parlé beaucoup de cette affaire dans Nîmes. »

On ferait bien d'en parler aussi quelque peu dans les conseils du gouvernement et de voir si décidément il ne serait pas indispensable de donner satisfaction à l'opinion en rendant à la vie privée un fonctionnaire aussi compromettant.

Plusieurs Conseils d'arrondissement ont envoyé des adresses au président de la République. La plupart de ces adresses réclament la dissolution.

On lit dans l'adresse du Conseil d'arrondissement de Céret (Pyrénées-Orientales) :

« La Chambre actuelle est-elle capable de vous seconder dans cette tâche patriotique et difficile? C'est ce que nous ne croyons pas. Cette Assemblée, du reste, a fini son mandat, et elle ne saurait, sans danger pour l'ordre moral, résister à l'opinion publique, qui demande à grands cris sa dissolution. »

Dans l'adresse des membres du Conseil d'arrondissement de Chalon-sur-Saône sont émis les vœux suivants :

Instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque;

Suppression du privilège créé en faveur des lettres d'obédience;

Service militaire obligatoire pour tous les citoyens, armée civile et religieuse;

Séparation de l'Eglise et de l'Etat;

Prompte indulgence à l'égard des condamnés et détenus pour cause politique depuis le 4 septembre 1870, à part toutefois ceux qui sont coupables de crimes de droit commun;

Renouvellement de l'Assemblée nationale;

Suppression des sous-préfectures, rouage complètement superflu et fort onéreux; suppression en même temps des Conseils d'arrondissement;

Où, dans le cas contraire, étendue des attributions dévolues à l'une et à l'autre fonction.

Chalon-sur-Saône, 24 septembre.

Les membres du conseil municipal de Saint-Julien (Haute-Vienne) viennent d'envoyer l'adresse suivante à M. le président de la République :

Monsieur le président,

Les membres du conseil municipal de Saint-Julien (Haute-Vienne), réunis spontanément et après clôture de la session d'août, ont l'honneur de vous exprimer toute leur reconnaissance pour les grands services que vous avez rendus à la France en assurant la libération de son territoire et en fondant la République.

Ils espèrent que vous continuerez vos efforts pour sauvegarder le pays des révolutions qu'amènerait infailliblement tout retour vers une monarchie quelconque.

La grande majorité de leurs commettants les charge de vous transmettre les vœux suivants :

1^o Levée de l'état de siège qui subsiste depuis avril 1871, sans que rien ne nécessite la mise hors de droit commun d'une population sage et bienveillante;

2^o Instruction gratuite, obligatoire et laïque;

3^o Dissolution de l'Assemblée des députés;

4^o Enfin, pour continuer l'œuvre de régénération et d'apaisement que vous avez si bien commencée, ils vous supplient de songer aux malheureux condamnés politiques dont les familles sont encore dans le désespoir et la misère. Ils vous envoient avec con-

fiance ce dernier vœu : amnistie complète pour tous les crimes et délits politiques.

Daigiez agréer, monsieur le président, l'expression de leur profond respect.

(Suivent vingt et une signatures.)

Le Conseil municipal de Saint-Julien, par suite de démissions, ne se compose plus que de 21 conseillers.

L'Indépendance de l'Est dit que depuis quelques jours tous les trains qui viennent de la frontière ont des retards considérables, causés par l'affluence des émigrés Alsaciens et Lorrains qui, ayant opté pour la France, sont obligés d'y transporter avant le premier octobre leur domicile réel; il y a parmi eux beaucoup de jeunes gens; les femmes et même les vieillards sont nombreux aussi. Les urs s'arrêtent à Nancy, d'autres à Bar-le-Duc, d'autres enfin poursuivent leur route jusqu'à Paris.

LES INTERETS MATERIELS

LE BUDGET

II

Paris, ce 2 octobre 1872.

Monsieur,

Dans ma dernière lettre, je vous disais que sur 1,126 pages de chiffres qui composent l'énorme registre de nos recettes et de nos dépenses, 79 seulement sont consacrées aux recettes.

Ce sont ces pages que nous allons parcourir aujourd'hui.

La première, en tête de laquelle nous lisons : Note préliminaire, contient le chiffre total de l'énorme charge annuelle qui nous est léguée par les diverses administrations monarchiques : deux milliards sept cent trente-neuf millions quatre cent quatre-vingt-tout mille trente-quatre francs; voilà ce que nous devons payer l'année prochaine, suivant les évaluations gouvernementales, pour être administrés et pour solder les folies passées.

Un tableau nous fait entrer dans les détails préliminaires relatifs à cette somme totale, mais la divise en deux groupes importants : le premier, de 2 milliards 400 millions environ, concerne l'Etat; le second, assez singulièrement dénommé : Dépenses sur ressources spéciales, concerne les départements; elle s'élève à 33 millions. Pourquoi n'avoir pas écrit : Dépenses départementales? Cela, il est vrai, eût démontré, dès les premières pages, ce qu'il y a d'absurde à manipuler à Paris les deniers de Morlaix et de Romorantin.

Ressources spéciales, dans la langue administrative — dialecte qui mérite d'être étudié, — veut dire : ressources départementales.

Les caux qui alimentent : rivières, ruisseaux, fontaines. Quand elles sont réunies, une puissante machine les fait refluer par de nouveaux canaux d'où elles s'épandent dans les rues, dans les usines, dans les habitations. Prisa dans son ensemble, la grande machine financière n'est pas autre chose. Pour la comprendre, il faut d'abord voir comment se forment à l'origine tous ces petits et modestes courants qui, réunis en un seul, arrivent à faire une masse d'or de deux milliards sept cents millions. De même qu'il n'est pas une pente, pas un plateau, pas un ravin d'où l'eau ne coule vers le fleuve; il n'est pas un point du territoire où, par le soins d'un agent du fisc, l'argent ne se dirige vers le Trésor public. Le budget a son représentant partout, à toute heure, en tout lieu. L'armée qui le sert est innombrable et nous n'en passerons pas la revue sans peine.

Le premier abord, nous pouvons diviser les agents du fisc en deux catégories qui, pour n'être pas scientifiques n'en seront que mieux comprises : 1^o ceux chez lesquels nous nous rendons; 2^o ceux qui viennent à nous, nous attendent, nous guettent. L'Assemblée constituante, la vraie, celle de 89, dans son manifeste aux Français sur les impôts disait : « Nous sommes obligés de conserver encore l'impôt de l'enregistrement qu'on pourra supprimer graduellement plus tard; mais remarquez que vous allez vous-même chez le receveur, tout volontairement; il ne viole pas le foyer domestique. » Nous verrons plus tard que les impôts les plus lourds, les plus funestes à la production et les plus durs à recouvrer sont ceux demandés par les agents qui nous attendent au passage et nous guettent.

Nos collaborateurs ont déjà sommé M. Robert Mitchell de produire les preuves à l'appui de l'accusation qu'il a lancée contre moi. Je lui renouvelle la même invitation, en l'avertissant que, pour n'être pas en reste avec lui, nous allons de notre côté recueillir les renseignements qui nous sont nécessaires pour justifier aux yeux du public nos allégations relativement à M. Robert Mitchell.

J'espère que M. Robert Mitchell voudra bien en faire autant de son côté. Je m'engage à tenir les lecteurs de la France républicaine au courant des découvertes qu'il fera sur mon compte, aussi bien que de celles que nous ferons sur le sien.

Le public jugera qui des deux sera le plus heureux dans ses recherches.

En attendant, je constate que, aujourd'hui 2 octobre, M. Robert Mitchell n'a encore rien trouvé, puisque le Courrier de France ne répond pas à la sommation qui

avait régné de part et d'autre s'ajoutaient présentement des paroles agressives. Unis par des intérêts communs, mais brûlant de se tourner le dos quand leurs libertés seraient reconquises, catholiques et protestants se lassèrent de vivre aussi longtemps côte à côte et attendaient impatiemment le signal de l'insurrection.

On le sait, ce signal ne vint pas. Comment les chefs du parti — et le sage Guillaume d'Orange à leur tête, — ne surent-ils profiter ni de la fugitive entente des Gueux, ni de la consternation de leurs adversaires? Fut-ce excès de prudence, irresolution, timidité, lenteur? L'histoire ne s'explique point sur cette faute inconcevable, qui, du reste, fut terriblement expiée.

Toujours est-il qu'au moment où se continuait notre récit — août 1556 — on touchait au terme de cet âge d'or de quatre mois et demi qu'avait amené la confédération.

Les inquisiteurs, tenus en respect depuis le mois d'avril, reprenaient peu à peu de l'assurance; l'ardeur des Gueux, au contraire, usée en bavardages et en vains conciliabules, allait s'épuisant et refroidissant de plus en plus.

Les réformés surtout paraissaient être à bout de patience. Leur foi, d'autant plus intolérante qu'elle était de fraîche date, dégénérait en un fanatisme menaçant, et ils ne contenaient plus qu'avec peine le mépris railleur que leur inspiraient les pompes de l'Eglise romaine. Exaspérés par le culte qu'ils voyaient rendre aux statues, aux images et aux reliques des saints, ils traitaient tout haut ce culte de grossière idolâtrie, et ne dissimulaient pas leur tentation de porter des mains violentes sur ces chefs-d'œuvre de l'art catholique.

A Tournai principalement, se manifestaient de fâcheux symptômes.

Tournai, surnommé la Genève de la Flandre, à cause du grand nombre de calvinistes

mêlés à sa population, Tournai semblait travaillée par quelque maligne influence qui attisait les haines et envenimait les esprits.

Un prédicant inconnu, un furieux, animé d'une verve sauvage, avait succédé au pasteur Ambroise Wille, et, comme il arrive toujours la foule délaissait l'orateur modéré pour écouter l'énergumène.

S'appuyant sur les textes les plus sombres de l'Ancien-Testament et de l'Apocalypse, cet homme ne cessait, disait-on, de surexciter les passions farouches de son auditoire.

A ces dévots exaltés, le reprochait leur haine, leur lâche inertie en face des idoles et des autels de Baal. Il les exhortait, l'écumant aux lèvres, à mettre en pièces, à fouler aux pieds les chaînes en or massif, les tombeaux lissés d'argent, les reliquaires incrustés de pierres, tout l'attirail, en un mot, des cérémonies papistes, tous ces objets prétendus sacrés qui, par leur magnificence, détournent l'âme de la pensée du créateur pour la livrer sans défense au démon. Il leur citait Moïse, renversant le veau d'or, sur l'ordre de Dieu même. Il énumérait avec indignation les énormes richesses arrachées par les prêtres à la pour ou à la faiblesse des fidèles; enfin, il parlait de trésors immenses accumulés dans les souterrains des églises.

Il n'en avait pas fallu davantage pour mettre en ébullition le rebut de la populace et la lie des faubourgs.

Or, ce soir-là, des gens de mauvaise mine avaient été vus aux abords de la cathédrale; ils s'étaient dispersés, il est vrai, à la première sommation de la milice bourgeoise, mais on avait lieu de craindre néanmoins qu'un coup de main sacrilège ne fût tenté sur une ou plusieurs églises de Tournai, peut-être sur toutes à la fois.

Fait à observer, c'est qu'on ne rencontrait par les rues ni archers du guet, ni barbiers de la garnison. Cette absence de patrouilles en un moment aussi grave était

lui a été adressée par mes collaborateurs. Je renouvellerai la même constatation tous les jours, jusqu'à ce qu'il ait bien voulu s'expliquer sur la topographie du « marché des consciences » où il prétend m'avoir rencontré.

EUGÈNE VÉRON.

LES INTERETS MATERIELS

LE BUDGET

II

Paris, ce 2 octobre 1872.

Monsieur,

Dans ma dernière lettre, je vous disais que sur 1,126 pages de chiffres qui composent l'énorme registre de nos recettes et de nos dépenses, 79 seulement sont consacrées aux recettes.

Ce sont ces pages que nous allons parcourir aujourd'hui.

La première, en tête de laquelle nous lisons : Note préliminaire, contient le chiffre total de l'énorme charge annuelle qui nous est léguée par les diverses administrations monarchiques : deux milliards sept cent trente-neuf millions quatre cent quatre-vingt-tout mille trente-quatre francs; voilà ce que nous devons payer l'année prochaine, suivant les évaluations gouvernementales, pour être administrés et pour solder les folies passées.

Un tableau nous fait entrer dans les détails préliminaires relatifs à cette somme totale, mais la divise en deux groupes importants : le premier, de 2 milliards 400 millions environ, concerne l'Etat; le second, assez singulièrement dénommé : Dépenses sur ressources spéciales, concerne les départements; elle s'élève à 33 millions. Pourquoi n'avoir pas écrit : Dépenses départementales? Cela, il est vrai, eût démontré, dès les premières pages, ce qu'il y a d'absurde à manipuler à Paris les deniers de Morlaix et de Romorantin.

Ressources spéciales, dans la langue administrative — dialecte qui mérite d'être étudié, — veut dire : ressources départementales.

Les caux qui alimentent : rivières, ruisseaux, fontaines. Quand elles sont réunies, une puissante machine les fait refluer par de nouveaux canaux d'où elles s'épandent dans les rues, dans les usines, dans les habitations. Prisa dans son ensemble, la grande machine financière n'est pas autre chose. Pour la comprendre, il faut d'abord voir comment se forment à l'origine tous ces petits et modestes courants qui, réunis en un seul, arrivent à faire une masse d'or de deux milliards sept cents millions. De même qu'il n'est pas une pente, pas un plateau, pas un ravin d'où l'eau ne coule vers le fleuve; il n'est pas un point du territoire où, par le soins d'un agent du fisc, l'argent ne se dirige vers le Trésor public. Le budget a son représentant partout, à toute heure, en tout lieu. L'armée qui le sert est innombrable et nous n'en passerons pas la revue sans peine.

Le premier abord, nous pouvons diviser les agents du fisc en deux catégories qui, pour n'être pas scientifiques n'en seront que mieux comprises : 1^o ceux chez lesquels nous nous rendons; 2^o ceux qui viennent à nous, nous attendent, nous guettent. L'Assemblée constituante, la vraie, celle de 89, dans son manifeste aux Français sur les impôts disait : « Nous sommes obligés de conserver encore l'impôt de l'enregistrement qu'on pourra supprimer graduellement plus tard; mais remarquez que vous allez vous-même chez le receveur, tout volontairement; il ne viole pas le foyer domestique. » Nous verrons plus tard que les impôts les plus lourds, les plus funestes à la production et les plus durs à recouvrer sont ceux demandés par les agents qui nous attendent au passage et nous guettent.

Nos collaborateurs ont déjà sommé M. Robert Mitchell de produire les preuves à l'appui de l'accusation qu'il a lancée contre moi. Je lui renouvelle la même invitation, en l'avertissant que, pour n'être pas en reste avec lui, nous allons de notre côté recueillir les renseignements qui nous sont nécessaires pour justifier aux yeux du public nos allégations relativement à M. Robert Mitchell.

J'espère que M. Robert Mitchell voudra bien en faire autant de son côté. Je m'engage à tenir les lecteurs de la France républicaine au courant des découvertes qu'il fera sur mon compte, aussi bien que de celles que nous ferons sur le sien.

Le public jugera qui des deux sera le plus heureux dans ses recherches.

En attendant, je constate que, aujourd'hui 2 octobre, M. Robert Mitchell n'a encore rien trouvé, puisque le Courrier de France ne répond pas à la sommation qui

avait régné de part et d'autre s'ajoutaient présentement des paroles agressives. Unis par des intérêts communs, mais brûlant de se tourner le dos quand leurs libertés seraient reconquises, catholiques et protestants se lassèrent de vivre aussi longtemps côte à côte et attendaient impatiemment le signal de l'insurrection.

On le sait, ce signal ne vint pas. Comment les chefs du parti — et le sage Guillaume d'Orange à leur tête, — ne surent-ils profiter ni de la fugitive entente des Gueux, ni de la consternation de leurs adversaires? Fut-ce excès de prudence, irresolution, timidité, lenteur? L'histoire ne s'explique point sur cette faute inconcevable, qui, du reste, fut terriblement expiée.

Toujours est-il qu'au moment où se continuait notre récit — août 1556 — on touchait au terme de cet âge d'or de quatre mois et demi qu'avait amené la confédération.

Les inquisiteurs, tenus en respect depuis le mois d'avril, reprenaient peu à peu de l'assurance; l'ardeur des Gueux, au contraire, usée en bavardages et en vains conciliabules, allait s'épuisant et refroidissant de plus en plus.

Les réformés surtout paraissaient être à bout de patience. Leur foi, d'autant plus intolérante qu'elle était de fraîche date, dégénérait en un fanatisme menaçant, et ils ne contenaient plus qu'avec peine le mépris railleur que leur inspiraient les pompes de l'Eglise romaine. Exaspérés par le culte qu'ils voyaient rendre aux statues, aux images et aux reliques des saints, ils traitaient tout haut ce culte de grossière idolâtrie, et ne dissimulaient pas leur tentation de porter des mains violentes sur ces chefs-d'œuvre de l'art catholique.

A Tournai principalement, se manifestaient de fâcheux symptômes.

Tournai, surnommé la Genève de la Flandre, à cause du grand nombre de calvinistes

mêlés à sa population, Tournai semblait travaillée par quelque maligne influence qui attisait les haines et envenimait les esprits.

Un prédicant inconnu, un furieux, animé d'une verve sauvage, avait succédé au pasteur Ambroise Wille, et, comme il arrive toujours la foule délaissait l'orateur modéré pour écouter l'énergumène.

ECHOS

Le discours de M. Gambetta échauffa la bile de nos messieurs les monarchistes, tous partant en guerre... au moins par la voix de leurs journaux.

Le Français se distingue avec le troupeau... Le Corsaire le constate ainsi: « Il n'y a plus, dit sérieusement petit... »

Après de nombreuses libations, entrecoupées de quolibets grossiers contre M. Thiers, contre la République et contre les autorités municipales lyonnaises...

Le Journal de Lyon a reçu la communication suivante, que nous croyons pouvoir lui emprunter: Lyon, le 1er octobre 1872.

Berthaud (Guillaume), crocheteur, professe un souverain mépris pour les vespasiennes. Il prétend que le ruisseau n'est pas fait uniquement pour les chiens.

Le tout les 160 litres; escompte 1 p. 0/0. DÉPÊCHES Paris, 2 octobre, 8 h. 40 s. La nouvelle publiée par la Patrie, qu'il serait question de supprimer le poste d'ambassadeur à Rome, est dénuée de tout fondement.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE Session d'août 1872

Le Conseil a décidé de donner lecture d'une lettre concernant certains fonctionnaires supérieurs de l'enseignement supérieur.

Le Conseil a décidé de donner lecture d'une lettre concernant certains fonctionnaires supérieurs de l'enseignement supérieur.

Le Conseil a décidé de donner lecture d'une lettre concernant certains fonctionnaires supérieurs de l'enseignement supérieur.

Le Conseil a décidé de donner lecture d'une lettre concernant certains fonctionnaires supérieurs de l'enseignement supérieur.

Le Conseil a décidé de donner lecture d'une lettre concernant certains fonctionnaires supérieurs de l'enseignement supérieur.

Grand-Théâtre
Le Fils de la Nuit, drame en 5 actes et 8 tableaux.
On commencera à 7 h. 1/2

CHEMINS DE FER
FERRACHE
Départ des trains
Ligne de Paris par la Bourgogne

Condition des Soies de Lyon
du 1er Octobre 1872.
Tableau avec colonnes: Nombre, SORTES, France, Italie, Rousses, Levant, Chine, Japon, Poids.

HOULLÈRES DE LA CHAZOTTE
L'administrateur séquestre de la Compagnie des houillères de la Chazotte (Loire) a l'honneur de présenter les porteurs d'obligations, qui les coupons échus le 1er avril et le 1er octobre 1872, seront payés à présentation, à la caisse de MM. Baley frères et Co, banquiers à St-Etienne, à partir du 10 octobre prochain.

EAU MINÉRALE NATURELLE
Sulphureuse, Goudronneuse et Iodurée
DE
Saint-Boès
(Basses-Pyrénées)
Cette Eau unique par sa composition chimique est le plus puissant remède contre les affections si nom-

AULUS (Ariège)
Eau minérale purgative, guérit les Vices du sang, maladies de l'Estomac, Intestins, des Reins, de la Vessie, Gravelle, Constipation, Diarrhée chronique.
Seul dépôt rue Grôlée, 57 LYON

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS
Par décret du 22 décembre 1870, provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé, les annonces judiciaires et légales pourront être insérées, au choix des parties, dans l'un des journaux publiés dans le département. Néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à la même procédure se font insérer dans le même journal.

MALADIES
Dartres, Scrofules, Abcès, Pustules, Eczéma, etc.
Guérison radicale, et en quelques jours, des maladies récentes et anciennes, par les capsules Quet.

LA VILLE DE PARIS va faire les 15 et 20 octobre des obligations de 1869 à 1871. Les premiers numéros sortants gagneront des lots de 200,000 fr., 100,000 fr., 50,000 fr., etc.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
Des meilleurs Auteurs anciens et modernes
Cette collection, fondée en 1863, a publié les ouvrages les plus remarquables de grands écrivains de toutes les époques: Tacite - Suctone - Juvénal - Voltaire - Rousseau - Molière - Montesquieu - Beaumarchais - Corneille - Racine - Fénelon - Le Sage - Diderot - Mably - Beccaria - Lamennais - P.-L. Courier - Goethe - Schiller, etc., etc.

INSTITUTION MARÉCHAL
19, RUE SAINT-JOSEPH, 19
Enseignement secondaire, Cours du Lycée
La rentrée est fixée au 7 octobre, soir, pour les Internes, et au 8 octobre pour les Externes. (94)

COMPTOIR DU PETIT LYONNAIS
MAISON REBOTTON
RAFRACHISSEMENTS
DE PREMIER CHOIX
Eau de Seltz à discrétion
5, RUE PUIITS-GAILLOT, 5 LYON

BOUGIE DE L'ÉTOILE
Exiger l'Étoile sur chaque bougie (307)
ROB-SAVARESI
DÉPURATO-TONIQUE
PERFECTIONNÉ
POUR LA PARFAITE GUÉRISON DES Maladies contagieuses

SAVON LA LUNE
Usine à vapeur
A MARSEILLE
F. SCHMIDLIN, seul Concessionnaire
12, quai de l'Hôpital, 12. LYON

GUÉRISON RADICALE, et en quelques jours, des maladies récentes et anciennes, par les capsules Quet.
S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 3. (86)

Envoi FRANCO du Catalogue
Le volume broché: 25 c. - Relié: 40 c. - Ajouter 15 c. par volume pour recevoir franco.
En mandat ou timbres-poste adressés au Directeur, rue de Valois-Palais-Royal. (310)

LOI DU 27 MARS 1872
Grande réduction des droits indirects pour l'eau-de-vie en bouteilles
La maison James Hennessy (fondée en 1872) donne d'excellent cognac VRAI à 36 fr. par acquit, et 45 fr. par congé, la caisse de 12 bouteilles. Expédition franco contre remboursement.

A CÉDER
UN CAFÉ-COMPTOIR
Commercé de Vins en pleine prospérité
Situé dans le quartier le plus fréquenté du centre de Lyon.
S'adresser au bureau du Journal. (74)

LE PROGRÈS INTELLECTUEL DANS L'HUMANITÉ
Par M. Eugène VÉRON
Un Volume in-8° de 500 pages
PRIX: 5 FRANCS
Chez Armand LECHEVALIER, éditeur, rue Richelieu, 61

F.-V. RASPAIL. — RÉFORMES SOCIALES
RELATION DE LA GUERRE EN NORMANDIE 1870-1871
Par XAVIER RASPAIL
EX-AIDÉ MAJOR AU 1er RÉGIMENT DES ÉCLAIREURS DE LA SEINE
Un fort volume in-18 Jésus. — Prix: 3 fr.
Envoi contre mandat ou timbres-postes. — Au bureau des Publications, 14, rue du Temple, Paris

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT?
8, Rue de la Préfecture, à LYON
On achète toutes sortes de Bijoux, Diamants et Pierres fines, Horlogerie, ainsi que les matières d'or et d'argent. Toute espèce de Marchandises en Rouennerie, Draperie, Toiles et Calicots, Rubans et Dentelles, Lingerie, Soierie, Bonneterie, Mercerie et Quincaillerie, Chaussures, Machines à coudre, Pianos, Mobiliers en tous genres, Soies de toute espèce; toutes les reconnaissances du Mont-de-Piété. En un mot, toutes sortes d'Objets ou Marchandises ayant une valeur quelconque.
Vente au Comptant (36)

FARINE MEXICAINE
DEL DOCTOR BENITO DEL RIO, DE MEXICO
De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que le PHTHISIE pulmonaire. Tous les princes de la science s'accordent à dire, depuis plus d'un siècle, que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un PHTHISIE, de s'écrier: il est inutile de résister. Eh bien! non, la PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE: Dieu, à côté du mal a placé le remède; il ne s'agit que de le trouver et de l'employer; cette noble tâche est dévolue au Docteur Benito del Rio. — LA FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes autorités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des milliers de guérisons qui se comptent par milliers, au lieu qu'on ne se comptait plus, son action régulière et fortifiante, agissant directement sur la tuberculisation et la granulation des pneumons, facilite la cicatrisation des plaies, qui s'opèrent très-promptement; ramène la maladie résignée à un traitement de plus de 2 ou 3 mois.

Table of BOURSE DE PARIS - Mardi 1er Octobre 1872. Columns include: Denr. rev., RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, VALEURS AU COMPTANT, FONDS ÉTRANGERS, PRIMES ET REPORTS.

Table of BOURSE DE LYON - Mercredi 2 Octobre (de 11 heures à midi 1/2). Columns include: FONDS D'ÉTAT français, VALEURS AU COMPTANT, FONDS ÉTRANGERS, PRIMES ET REPORTS.

Table of BOURSE DE LYON - Mercredi 2 Octobre (de 11 heures à midi 1/2). Columns include: FONDS D'ÉTAT français, VALEURS AU COMPTANT, FONDS ÉTRANGERS, PRIMES ET REPORTS.